Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 029-242900629-20260528-2026_05_28_06-DE

Cap Sizun
Pointe du Raz
Bro Ar C'hap - Beg ar Raz

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le 28 mai, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la Communauté de communes Cap Sizun – Pointe du Raz se sont réunis dans la salle polyvalente à Cléden-Cap-Sizun, sur convocation qui leur a été adressée par le Président le 21 mai deux mille vingt-six.

Etaient présent(e)s :

AUDIERNE : Corinne BRIANT, Thierry COUPELANT, Sandrine PAUL, Malika REDAOUIA, Carine THOMAS, Michel VAN PRAET

BEUZEC-CAP-SIZUN : Emilie PLOUHINEC, Gilles SERGENT

CLEDEN-CAP-SIZUN : Christel BEULZE, Nadine KERSAUDY

CONFORT-MEILARS : Nathalie CARIOU, Patrick LE DREAU

GOULIEN : Henri GOARDON

MAHALON : Raymond BETROM

PLOGOFF : André MARCHAND, Dominique TOULLER

PLOUHINEC : Marc-Ange BIOLCHINI, Romuald GARNIER, Solène JULIEN LE MAO, Florian LE BARS, Sylvie LE BORGNE, Yvan MOULLEC, Isabelle PALUD, Armelle STREIFF LE BOZEC

PONT-CROIX : Jeanine GUILLOU, Benoît LAURIOU, Frédéric TANTER

PRIMELIN : Bruno BUREL, Anne-Marie FRANCES

Absent(e)s :

AUDIERNE : Florent LARDIC (procuration à Carine THOMAS)

MAHALON : Marie-Hélène PERON (procuration à Raymond BETROM)

Assistaient également à la séance :
Fabien Bourdon et Agathe Rampillon, services de la Communauté de communes.

Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de présents : 26
Nombre d'absents : 5
Nombre de procuration : 4
Nombre de votants : 29

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 029-242900629-20260528-2026_05_28_06-DE

2026-05-28-06 Adoption CFU 2025 – Budget ZA Ty Frapp

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57 ;
Vu l'article 205 de la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 généralisant le compte financier unique au plus tard pour les comptes de l'exercice 2026 ;
Considérant que le compte financier unique (CFU) se substitue au compte administratif et au compte de gestion et constitue un document commun entre l'ordonnateur et le comptable public ;
Considérant que, mis en place dans le cadre de la réforme budgétaire et comptable, il vise à simplifier la lecture des comptes, renforcer la transparence financière et améliorer la qualité de l'information budgétaire ;
Considérant que le CFU retrace l'ensemble des opérations budgétaires et comptables de l'exercice 2025 ;
Considérant la présentation du compte financier unique 2025 du budget de la zone d'activité de Ty Frapp ;

Le Président s'étant retiré au moment du vote,

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	0,00	4 576,00	4 576,00
	Recettes réalisées (1)	B	0,00	4 576,00	4 576,00
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	0,00	25 930,00	25 930,00
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	4 476,00	4 476,00
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	0,00	100,00	100,00
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	0,00	21 354,00	21 354,00
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	0,00	21 454,00	21 454,00
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	0,00	21 454,00	21 454,00

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :
ADOPTE, à l'unanimité, le compte financier unique 2025 du budget de la zone d'activité de Ty Frapp, dont les résultats sont les suivants : un résultat de 21 454.00 € en fonctionnement et de 0 € en investissement.

Pour copie certifiée conforme,

A Cléden-Cap-Sizun,

Le 28 mai 2026

Le Président, **Le Secrétaire de séance,**

Yvan MOULLEC Nadine KERSAUDY

Date de mise en ligne : le 11 juin 2026